

**Focus sur... Luxembourg : 40 ans après, le couple grand-ducal en visite d'Etat à Paris**

La dernière visite d'Etat du Luxembourg en France datait de 1978, lorsque le Grand-Duc avait été reçu par Valéry Giscard d'Estaing. Pour cette nouvelle édition, 40 ans après, le couple grand-ducal était accompagné d'une délégation de plus de 200 officiels, dont 9 ministres et 150 acteurs du monde économique. Car outre les étapes protocolaires et institutionnelles de l'exercice – dont une revue des troupes aux Invalides, un séminaire gouvernemental, une réception à l'Assemblée nationale et à la Mairie de Paris – le programme comportait un important volet économique.

Il a notamment consisté en la visite, à Paris, de la « Station F », le plus grand campus de start-up au monde créé à l'initiative de Xavier Niel, vitrine de l'excellence française en matière de créativité numérique ; et à Toulouse, du Centre national d'études spatiales et de la chaîne d'assemblage d'Airbus, avec qui a été signé un protocole d'accord pour le renforcement de la collaboration dans les domaines de la cyber-sécurité, des drones et des technologies spatiales.

Comme c'est l'usage, cette visite d'Etat a été l'occasion de formaliser par signature les termes de nombreux autres accords. Cela a été le cas par exemple de la coopération en matière de transports transfrontaliers, avec un accord pour le cofinancement de projets dans le ferroviaire à hauteur de 120 millions d'euros au total, et de 20 millions d'euros dans le covoiturage. Cela a été le cas également avec la signature d'une nouvelle convention fiscale, succédant à la convention de 1958, afin d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales.

Le Président de la République l'a souligné à l'occasion du dîner de gala donné à l'Elysée en l'honneur de ses hôtes : nos deux pays sont liés à plus d'un titre, à commencer par leur économie, puisque chaque jour participent à l'activité du Grand-Duché 90 000 travailleurs français frontaliers, soit plus de 21 % de l'emploi total.

Belgique**Un nouveau scandale sanitaire en Belgique : l'affaire Veviba**

Quelques mois après l'affaire du Fipronil, le secteur agro-alimentaire belge est à nouveau touché par une crise sanitaire aux répercussions économiques et politiques majeures. Après deux ans d'enquête administrative et judiciaire, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca) a procédé au retrait des agréments de l'entreprise Veviba à Bastogne, filiale du groupe flamand Verbist qui représente 30% de l'abattage de viande en Belgique. Présence d'éléments impropres à la consommation, falsification de l'étiquetage, utilisation frauduleuse du label « bio »... les manquements reprochés à l'entreprise sont nombreux, et font craindre des retombées négatives sur l'ensemble de la filière bovine, déjà en difficulté.

L'Afsca est également la cible de critiques sur la lenteur de sa réaction et l'efficacité de ses contrôles : le Ministre fédéral de l'Agriculture Denis Ducarme (qui en a la tutelle) devrait présenter un plan de réforme du contrôle de la chaîne alimentaire cet été, après deux audits de l'agence.

Le système de pensions belge est en cours de réforme

En Belgique comme en France, la hausse du nombre de retraités conjuguée à la baisse du nombre d'actifs menace le financement des pensions. Pour faire face à ce risque, les gouvernements ont, depuis 2011, engagé une réforme générale du système des pensions, s'appuyant notamment sur les recommandations d'experts.

Au-delà d'un allongement des carrières (en 2030, l'âge légal de départ à la retraite sera fixé à 67 ans contre 65 ans aujourd'hui), les mesures prises tendent à faire évoluer le système vers un dispositif davantage conditionné par le temps de travail, se voulant plus équitable (harmonisation des régimes et prise en compte de la pénibilité) et plus transparent (mise en place du Comité national des Pensions, du Centre d'Expertise, du Conseil académique, ouverture d'un site internet). D'autres pistes sont explorées, dont celle de l'instauration, à terme, d'un système à points et d'une pension « partielle » (permettant de bénéficier d'une partie de sa retraite tout en continuant à travailler et à se constituer des droits de pension supplémentaires).

Pays-Bas

L'économie néerlandaise reste sur une tendance extrêmement dynamique

Les dernières projections du principal institut économique néerlandais, le CPB, confirment le dynamisme de l'économie néerlandaise. La conjugaison des facteurs de l'emploi (le taux de chômage devrait s'établir à 3,5 % en 2019), du revenu disponible, de la consommation et de l'investissement devraient conduire à une croissance de 3,2 % en 2018 et de 2,7 % en 2019, après 3,1 % en 2017, soit une surperformance de 0,6 point chaque année par rapport à la zone euro.

Ce dynamisme est le résultat d'un contexte international porteur et de taux d'intérêts bas. Il résulte aussi de plus en plus de facteurs domestiques. L'expansion du marché immobilier se poursuit. La politique budgétaire est désormais plus expansive. Les dépenses budgétaires devraient accélérer de +3,5 % en 2018 et +2,4 % en 2019. Compte tenu des perspectives de rentrées fiscales, la situation budgétaire devrait néanmoins continuer de dégager des excédents confortables, de 0,7 % du PIB en 2018 et 0,9 % en 2019 après 1,1 % en 2017.

Le renforcement du dialogue franco-néerlandais sur la finance durable

Dans la continuité de l'Accord de Paris et du One Planet Summit du 12 décembre dernier, le service économique près l'ambassade de France à La Haye a organisé le 20 mars un séminaire sur le verdissement du système financier, réunissant une cinquantaine de représentants de haut niveau des autorités de régulation et supervision, du secteur financier ou des industries écono- giques intensives français et néerlandais autour de 4 intervenants : le président de l'association des banques néerlandaise, un représentant de la fédération des assurances françaises, le directeur de la stabilité financière à la direction générale du Trésor et un membre du directoire de la banque centrale néerlandaise DNB, également président du réseau Finance durable aux Pays-Bas et président d'un réseau international d'autorités de supervision sur la finance durable.

Ce séminaire a constitué une nouvelle étape dans le dialogue bilatéral, permettant des échanges approfondis sur l'évaluation et la divulgation d'informations relatives à l'impact climat des

investissements, la méthodologie d'évaluation et de gestion des risques financiers consécutifs et son intégration au cadre prudentiel, et le soutien au développement de nouveaux instruments et marchés financiers verts. Les participants ont par ailleurs souligné qu'un prix du carbone plus élevé reste une condition préalable essentielle à la réussite de toute démarche de verdissement du système financier.

Premier champ éolien offshore sans subvention

Le gouvernement néerlandais mise fortement sur l'éolien en mer pour réaliser ses objectifs de transition énergétique et de réduction d'émission de CO₂, tout en réduisant les financements qu'il apporte. Il prévoit la construction de cinq projets de champs éoliens entre 2015 et 2023, pour porter la capacité de production d'un peu moins de 1 GW actuellement à 4,5 GW à l'horizon 2023 (et avec une perspective fixée à 11,5 GW à l'horizon 2030). Parallèlement, les montants alloués au programme de subventions SDE+, actuellement de 8 Md€, doivent diminuer de 40 %. Les derniers appels d'offres dans la zone de Borssele avaient déjà été attribués à des coûts moindres que ceux anticipés. Une nouvelle étape vient d'être franchie le 19 mars avec l'attribution du premier appel d'offres sans subvention. Ce dernier marché éolien, dans la zone Hollandse Kust Zuid, a été remporté par le consortium néerlandais Nuon /Vattenfall. Il repose sur un nouveau cadre réglementaire de permis à enveloppe, innovant en matière de gestion et de transfert de risques entre l'Etat et l'opérateur.

Luxembourg

Majordome, une conciergerie de luxe, rejoint le groupe AccorHotels au Luxembourg

Parmi ses axes de développement, AccorHotels prévoit d'offrir de nouveaux services haut de gamme, selon le concept de l'« hospitalité augmentée ». C'est un objectif auquel répond bien la dernière acquisition du groupe français au Luxembourg : la start-up Majordome, créée en 2011, propose en effet des prestations de conciergerie de luxe – notamment à l'attention des employeurs qui souhaitent fidéliser leurs salariés. C'est le cœur de métier du groupe international John Paul, n° 1 sur ce marché en Europe, intégré au groupe AccorHotels en 2016, et à l'initiative de ce rachat.

Copyright

Service économique régional de Bruxelles @DGTresor_BE
Service économique de La Haye @FRTreasury_NL
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse
(adresser les demandes à bruxelles@dotresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.